

PRISE DE POSITION DE LA CIESS

Pour la **110^e Conférence internationale du travail**
et la discussion générale sur l'ESS et le travail décent

La **Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire** (CIESS) a été créée pour **représenter les intérêts de tous les acteurs de l'ESS dans les débats internationaux, en partageant l'expérience et l'expertise entre les membres.**

Elle a été mise en place en septembre 2021. Cinq des principales organisations représentatives de l'ESS sur la scène internationale ont décidé d'unir leurs forces au sein de cette coalition : l'Alliance coopérative internationale (ACI), le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF), ESS Forum International (ESS FI), la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) et l'Association internationale de la mutualité (AIM)¹.

1. Vous trouverez en annexe 1 la Charte complète de la CIESS et en annexe 2 une présentation de ses membres avec leurs champs d'activités.

LES MESSAGES CLÉS DE LA CIESS

POUR LA 110^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire (CIESS) se félicite de la discussion sur le travail décent et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) lors de la 110^e session de la Conférence internationale du travail (CIT). La CIESS soutient largement le contenu du rapport de l'OIT sur le travail décent et l'ESS qui souligne les points principaux de l'ESS et reflète les voix des acteurs de l'ESS.

La CIESS invite les mandants de l'OIT à se saisir de cet élan historique pour la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire. Avec les Déclarations de l'OIT (en 2008, 2019 et 2021), la création en 2013 du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (**UNTFSS**, présidé par l'OIT) montre un intérêt croissant pour les valeurs et les réalisations de l'ESS. Plus spécifiquement sur les **normes internationales du travail**, trois recommandations (n°193, n°204, n°205) font directement ou indirectement référence à l'ESS. Cependant, avec la 110^e CIT, c'est la **première fois qu'un coup de projecteur est donné sur l'économie sociale et solidaire dans un tel forum international.**

La CIESS souligne que l'ESS est une partie intégrante de l'économie, dans laquelle les organisations, entreprises et initiatives existantes et nouvellement émergentes partagent des caractéristiques communes basées sur des principes et valeurs, apportant ainsi une contribution sociale, économique, culturelle et environnementale importante pour faire face aux défis croissants de notre monde en mutation. En particulier, elles contribuent à tous les secteurs de l'économie et offrent des possibilités de créer et de maintenir des emplois de qualité, y compris pour des groupes autrement défavorisés ou marginalisés.

Représentant les organisations fondées sur des valeurs, la CIESS soutient la définition de l'ESS proposée dans le rapport de l'OIT, avec les caractéristiques communes des organisations et des entreprises de l'ESS (OEES) fondées sur des valeurs et des principes partagés, et s'aligne sur la Charte de la CIESS².

La CIESS appelle la CIT à recommander l'élaboration de cadres juridiques inclusifs qui couvrent la diversité des formes organisationnelles et les différents régimes juridiques de l'ESS. Cela inclut les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, les entreprises sociales ainsi que les nouvelles formes juridiques qui partagent des caractéristiques, des principes et des valeurs communes de l'ESS.

La CIESS souligne que sa mission est également de formaliser l'économie informelle et de promouvoir le travail décent en améliorant les conditions de travail pour que des centaines de millions de personnes puissent vivre dans la dignité.

Les organisations et entreprises de l'ESS doivent être clairement distinguées des entreprises conventionnelles à but lucratif qui ne partagent pas les mêmes caractéristiques, principes et valeurs, même si elles peuvent également avoir un impact social important.

La CIESS appelle à la reconnaissance des organisations et des entreprises de l'ESS afin de les distinguer clairement des entreprises conventionnelles à but lucratif tout en leur permettant de tirer pleinement parti de l'économie sociale de marché durable à promouvoir au niveau mondial. La reconnaissance de l'ESS doit tenir compte des différents cadres juridiques pour tous les acteurs et formes d'organisation de l'ESS. Les cadres juridiques existants devraient être mis à jour, si nécessaire, afin de contribuer à la maximisation de leurs missions spécifiques. La CIESS souligne que la formulation et l'adoption de politiques et de lois en matière d'ESS devraient permettre l'intégration des cadres juridiques existants dans un cadre juridique plus large de l'ESS permettant la promotion du travail décent.

La CIESS demande la mise en place d'un environnement favorable solide, avec une réglementation prudentielle solide, protégeant la gouvernance démocratique, l'autonomie, ainsi que l'adhésion volontaire et ouverte. Les organisations et entreprises de l'ESS ont besoin d'un environnement favorable et d'un soutien pour la promotion de l'ESS selon une approche basée sur les acteurs, en veillant à ce que les spécificités et les besoins des différents acteurs de l'ESS soient pris en compte. Elles devraient être impliquées dans la co-création et la co-production de politiques publiques pour la promotion de l'ESS.

La CIESS appelle à l'intensification des activités internationales pour créer des alliances et des partenariats entre les organisations et les entreprises de l'ESS. Il devrait s'agir d'un processus inclusif visant à maximiser leur force et leur impact afin que les organisations et entreprises de l'ESS puissent se développer et se conformer à leur mission.

La CIESS demande instamment à l'OIT de continuer à promouvoir l'ESS au sein du système des Nations Unies et au-delà, ainsi que de maintenir la synergie du travail existant effectué par l'unité COOP de l'OIT, étant donné sa relation à long terme avec les coopératives depuis sa création il y a plus de 100 ans. Certaines possibilités de développement pourraient consister à contribuer à l'analyse des cadres juridiques dans les pays du monde entier (en fournissant sur demande une assistance technique aux pays qui souhaitent élaborer leur plan national en faveur du développement de l'ESS ou qui viennent de promulguer des lois et des stratégies en matière d'ESS) ou au développement de statistiques sur l'ESS dans le monde (une application pourrait être la création d'un Observatoire international de l'ESS).

2. «L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) englobe les unités institutionnelles à finalité sociale ou publique, engagées dans des activités économiques, fondées sur la coopération volontaire, la gouvernance démocratique et participative, l'autonomie et l'indépendance, dont les règles interdisent ou limitent la distribution de bénéfices. Les unités de l'ESS peuvent inclure des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des groupes d'entraide et d'autres unités fonctionnant conformément aux valeurs et principes de l'ESS dans l'économie formelle ou informelle».

ANNEXE 1 : CHARTE POUR UNE COALITION INTERNATIONALE DES RÉSEAUX INTERCONTINENTAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRÉAMBULE

Considérant que l'Économie Sociale et Solidaire concerne des personnes dans toutes les régions du monde ;

Considérant que notre initiative prend toute sa place parmi les réponses à apporter aux questions soulevées notamment lors du Forum politique de haut niveau (High Level Political Forum) de 2020 des Nations unies qui a porté sur le thème de « Accelerated Action and Transformative Solutions, a decade of action and results for sustainable development » ;

Considérant que la pandémie de COVID-19, outre les lourdes conséquences déjà subies, est une crise dont les répercussions sociales, économiques, sanitaires et écologiques se poursuivront dans les années à venir et seront sans précédent ;

Nous, Coalition Internationale de l'Économie Sociale et Solidaire (CIESS), réseaux intercontinentaux d'associations, de coopératives, de fondations, d'entreprises sociales, de mutuelles et de collectivités locales et territoriales, nous engageons à unir nos forces afin de déployer une voix et des actions communes pour rendre visibles et reconnues nos réalisations et nos ressources. Celles des femmes et des hommes qui font vivre cette économie résiliente, une économie centrée sur l'humain dans une démarche qui concilie des solutions écologiques, sociales, citoyennes, économiques et financières.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode de développement engagé dans tous les secteurs d'activité qui place la personne avant la maximisation des profits tout en visant une rentabilité au service de missions sociales.

Les organisations et entreprises de l'ESS (OEES) produisent, vendent et/ou échangent des biens et services qui contribuent à l'amélioration du bien-être de ses membres et/ou de la communauté, et à la création d'emplois durables et de qualité en contribuant à l'inclusion sociale et à l'équité.

L'ESS existe dans tous les secteurs de l'économie et des activités économiques. L'ESS apporte une réponse à de nombreux défis sociétaux contemporains à travers des innovations sociales dans le domaine de la protection de l'environnement, de la lutte contre l'exclusion, de la santé ou de l'égalité des chances, générant un travail décent.

Les signataires de la présente Charte entendent construire un maillon essentiel de l'action pour la promotion et le développement de l'ESS. Pour ce faire, ils se reconnaissent dans les valeurs fondatrices de l'ESS que sont la solidarité, la mission sociale, l'autonomie, la démocratie et la participation, et dans les caractéristiques suivantes de l'ESS :

- Primauté de la personne et de la mission sociale sur le capital;
- Adhésion volontaire et ouverte;
- Contrôle démocratique par les membres;
- Protection de la propriété commune ou collective;
- Conjonction des intérêts des membres, de l'intérêt commun des collectivités et de l'intérêt général;
- Défense et mise en œuvre des valeurs de solidarité et de responsabilité;
- Autonomie de gestion et indépendance vis-à-vis des autorités publiques;
- Distribution limitée des excédents par le réinvestissement de l'excédent : les excédents sont destinés prioritairement à renforcer la pérennité et le développement du projet d'entreprise (renforcement du capital commun, investissements, réductions pour les membres, expérimentation, innovation sociale, développement durable, etc.) et non à la rémunération des actionnaires.



OBJECTIFS DE LA CHARTE

Par cette Charte, nous cherchons à :

✓ Rassembler, renforcer et élever le profil d'une communauté d'acteurs de l'ESS

- **Construire** un réseau d'organisations et d'entreprises internationales riches en expérience, en expertise et en savoir-faire des femmes et des hommes de l'ESS;
- **Renforcer** le bloc d'observateurs de l'UNTFSSSE et soutenir le travail de l'UNTFSSSE;
- **Consolider** ce bloc de réseaux et d'organisations de l'ESS au sein des initiatives internationales plus larges existantes et pertinentes et s'efforcer d'établir des synergies chaque fois que possible.

✓ Approfondir les efforts de plaidoyer pour la reconnaissance de l'ESS

- **Faire pression** sur les gouvernements nationaux et locaux concernant les cadres juridiques, les politiques publiques et les mesures de soutien financier à l'ESS;
- **Travailler** avec les gouvernements nationaux et les organismes compétents pour promouvoir l'ESS au sein du système des Nations unies et d'autres institutions intergouvernementales, notamment par l'adoption d'une résolution sur l'ESS lors de l'Assemblée générale des Nations unies;
- **Influencer et faire du plaidoyer** auprès des instances internationales pour obtenir des réformes et des mesures d'action en faveur de l'ESS;
- **Mettre en évidence**, diffuser et utiliser les outils et les résultats de recherche développés par les organisations membres de la Coalition Internationale.

✔ **Promouvoir l'économie sociale et solidaire comme un domaine d'activité économique qui doit être reconnu et qui est utile pour la mise en œuvre des ODD**

→ **Convaincre les agences, fonds et programmes de l'ONU** de promouvoir et de soutenir l'inclusion et la reconnaissance de l'ESS ;

→ **Promouvoir** l'ESS comme un outil pour réaliser l'Agenda 2030 et les ODD ;

→ **Promouvoir** l'économie sociale et solidaire et ses composantes lors des sommets économiques mondiaux, tels que le G20, le Forum de Davos, le développement économique local (DEL), la COP Climat, la COP Biodiversité, l'Assemblée générale des Nations unies, qui doit faire le point sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ainsi que tout autre conférence au niveau mondial et régional qui pourrait être de notre intérêt.



ENGAGEMENTS DES ACTEURS SIGNATAIRES

La démarche, initiée par le GSEF, l'ICA, ESS Forum International et leurs partenaires est ouverte à tous les acteurs économiques de la même communauté d'intérêt et qui sont de même nature, à savoir être :

Organisations basées sur des membres dont les membres sont partiellement ou totalement des organisations de l'ESS

Organisations basées sur l'action et le plaidoyer

Réseaux ou organisations de l'ESS à dimension internationale

Les signataires de cette charte s'engagent à :

- ✔ Réaliser des événements communs et mettre en œuvre des actions concertées ;
- ✔ Communiquer et informer le plus largement possible sur les actions menées ensemble ;
- ✔ Partager les initiatives souhaitées et organiser des collaborations ponctuelles – plaidoyer, forums, etc. – afin de favoriser le développement de projets communs.

ANNEXE 2 : LES MEMBRES DE LA CISS



L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (ACI)

L'ACI est une organisation indépendante et non gouvernementale créée en 1895 pour unir, représenter et servir les coopératives du monde entier. Elle offre une voix et un forum mondial pour la connaissance, l'expertise et l'action coordonnée pour et au sujet des coopératives. Les membres de l'ACI sont des organisations coopératives internationales et nationales de tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, l'industrie, les services, la banque, le commerce de détail, la pêche, la santé, le logement et l'assurance. L'ACI compte des membres dans plus de cent pays.

Les coopératives dans le monde

Les coopératives contribuent à la croissance économique durable et à la création d'emplois stables et de qualité, en fournissant des emplois ou des opportunités de travail à plus de 280 millions de personnes dans le monde, soit environ 10% de la population active mondiale, tandis que le nombre de membres de coopératives atteint plus de 12% de l'humanité. Les coopératives sont présentes de manière significative dans la plupart des secteurs de l'économie (agriculture, pêche, banque, assurance, industrie, services, commerce de détail, logement, production et distribution d'énergie, etc.). Le mouvement coopératif évolue comme une réalité organisationnelle coordonnée depuis 1895 autour de l'ACI et de ses différents organes régionaux, sectoriels et thématiques, avec plus de 330 membres dans plus de 110 pays et un modèle coopératif mondial commun régi par une identité composée d'une définition, de valeurs et de principes qui sont liés, intégrés, indivisibles et universellement applicables (voir ci-dessous) indépendamment des réalités, des capacités et des priorités nationales. L'OIT reconnaît la pertinence des coopératives qui sont un élément clé de l'ESS et constituent le segment le plus organisé de l'ESS dans de nombreux pays du monde.

Coopératives – Définition, valeurs et principes

La Déclaration de l'ACI sur l'identité coopérative, adoptée par le 31^e Congrès mondial des coopératives de l'ACI en 1995 et pleinement intégrée dans la Recommandation de l'OIT sur la promotion des coopératives, 2002 (n° 193), stipule qu' «Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement».

La déclaration de l'ACI sur l'identité coopérative précise en outre que : «Les coopératives sont fondées sur les valeurs d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Dans la tradition de leurs fondateurs, les membres des coopératives croient aux valeurs éthiques d'honnêteté, d'ouverture, de responsabilité sociale et d'altruisme».

Les coopératives mettent leurs valeurs en pratique à travers les principes suivants :

ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

ouverte à toutes les personnes capables d'utiliser leurs services et prêtes à accepter les responsabilités de l'adhésion, sans discrimination de genre, sociale, raciale, politique ou religieuse.

POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres, qui participent activement à la définition de leurs politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes qui sont élus comme représentants sont responsables devant les membres. Dans les coopératives primaires, les membres ont des droits de vote égaux (un membre, une voix) et les coopératives à d'autres niveaux sont également organisées de manière démocratique.

PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

Les membres contribuent équitablement au capital de leur coopérative et le contrôlent démocratiquement. Au moins une partie de ce capital est généralement la propriété commune de la coopérative. Les membres reçoivent généralement une compensation limitée, le cas échéant, sur le capital souscrit comme condition d'adhésion. Les membres affectent les excédents à l'une ou l'autre des fins suivantes : développement de leur coopérative, éventuellement par la constitution de réserves, dont une partie au moins serait indivisible ; bénéfice des membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative ; et soutien d'autres activités approuvées par les membres.

AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide contrôlées par leurs membres. Si elles concluent des accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou lèvent des capitaux auprès de sources extérieures, elles le font dans des conditions qui garantissent le contrôle démocratique par leurs membres et maintiennent leur autonomie coopérative.

ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

Les coopératives assurent l'éducation et la formation de leurs membres, de leurs représentants élus, de leurs gestionnaires et de leurs employés afin qu'ils puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public – en particulier les jeunes et les leaders d'opinion – de la nature et des avantages de la coopération.

COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

Les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible et renforcent le mouvement coopératif en travaillant ensemble à travers des structures locales, nationales, régionales et internationales.

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Les coopératives œuvrent au développement durable de leurs communautés par le biais de politiques approuvées par leurs membres.»

Ces dénominateurs communs des coopératives sont, dans une large mesure, partagés par les acteurs de l'ESS en général, selon la Charte de l'ICSSE et le rapport de l'OIT. Les coopératives représentent une part importante des organisations de l'ESS et la partie la plus organisée et institutionnalisée de l'ESS.





ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA MUTUALITÉ (AIM)

L'AIM est l'Association internationale de la mutualité. Nos 54 membres, issus de 28 pays d'Europe, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient, offrent une couverture santé obligatoire et/ou complémentaire à environ 240 millions de personnes dans le monde, dont près de 200 millions en Europe, sur une base non lucrative. Certains membres de l'AIM gèrent également des services sociaux et de santé.

L'AIM est active dans les domaines suivants :

- Promouvoir la solidarité dans la refonte de nos systèmes d'aide sociale
- Permettre l'accès universel aux soins de santé et aux soins de longue durée
- Abordabilité et accès aux médicaments
- Le pouvoir des données pour une meilleure santé
- Promotion de modèles de bien-être mutuel
- Promotion de la santé dans toutes les politiques

Qu'est-ce qu'une mutuelle ?

Les sociétés mutuelles ont été les premières formes de couverture solidaire protégeant contre les conséquences de la maladie. Dans leur forme moderne, elles ont été créées au début du XIX^e siècle dans de nombreux pays européens. Très vite, les pouvoirs publics ont encouragé leur développement en leur donnant un statut juridique, en reconnaissant leur utilité sociale et en leur accordant des avantages juridiques et fiscaux afin de favoriser leur développement.

La généralisation des systèmes publics de protection sociale au lendemain de la seconde guerre mondiale a profondément modifié le rôle et la place des mutuelles en Europe. Néanmoins, partout où elles sont implantées, les mutuelles continuent de jouer un rôle important dans la promotion de la solidarité et l'amélioration des droits sociaux.

Quelles sont les principales caractéristiques des mutuelles ?

« Dans l'UE, il existe une grande diversité de formes juridiques pour les mutuelles, mais toutes présentent les caractéristiques clés ci-dessus. **Les mutuelles sont des entités juridiques privées, régies par le droit privé.** Les mutuelles sont un groupement de personnes (personnes physiques ou morales), plutôt qu'une mise en commun de fonds. Les membres possèdent la mutuelle en fournissant des fonds, ce qui peut signifier que ces "fonds propres" restent la propriété de ses membres actuels et sont donc véritablement collectifs et indivisibles. **La gouvernance des mutuelles est démocratique.** Les droits de vote sont attribués aux membres plutôt qu'au montant des fonds apportés. En général, chaque membre dispose d'une voix pour élire les organes de gouvernance. Ce principe peut être mis en œuvre par le biais de délégués ou de groupes d'intérêt. Le **principe de solidarité est important entre les membres**, souvent inscrit dans la loi. Il signifie que les prestations fournies ne dépendent pas des cotisations. Les risques sont mutualisés entre les membres, ils ne sont pas individualisés : cela signifie que l'âge ou la fortune n'ont pas ou peu d'impact sur les primes maladie et donc sur l'accès aux soins. La demande d'admission d'une personne physique qui répond aux critères d'adhésion ne peut être rejetée. Ce principe permet la libre entrée et sortie de toute personne qui remplit les conditions

convenues dans les statuts de l'organisation. **Les bénéfices sont utilisés au profit des membres, ces derniers étant les propriétaires de la mutuelle.** Ces bénéfices peuvent prendre la forme d'investissements destinés à améliorer les services aux membres ou le développement de l'entreprise, à augmenter les "fonds propres" ou à accorder des remises ou des rabais sur les primes. Ils peuvent également être utilisés au profit de la société/communauté dans son ensemble. **Ainsi, le but premier d'une mutuelle est de satisfaire les besoins communs de ses membres.** Ils peuvent également être utilisés au profit de la société/communauté dans son ensemble. Ainsi, l'objectif premier d'une mutuelle est de satisfaire les besoins communs [SR1] des membres.» (Panteia 2012 Commission Study on the current situation and prospects of mutuals in Europe').



FORUM MONDIAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (GSEF)

Le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) est un réseau mondial visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS) comme stratégie pour le développement économique local durable des villes et des régions et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à travers leur localisation. GSEF accompagne les gouvernements locaux du monde entier dans le processus de collaboration avec les acteurs de l'ESS vers la co-crédation de politiques publiques et la mise en place d'écosystèmes durables propices au développement de l'ESS. Créé en 2014, GSEF rassemble, en mars 2022, 83 membres sur les 5 continents provenant de 34 pays, dont 25 gouvernements locaux.

VISION	MISSION
Le GSEF vise à atteindre un développement inclusif, équitable et durable par le partenariat harmonieux de l'économie de marché, de l'économie publique et de l'économie sociale grâce à la solidarité entre les acteurs de l'ESS.	Grâce à la collaboration entre les organisations de l'ESS et les gouvernements locaux, le GSEF poursuit la création d'emplois de qualité, une croissance équitable, le progrès de la démocratie de base et le développement durable. Des valeurs telles que la dignité humaine et l'écologie durable doivent être les principes sous-jacents de chaque activité du GSEF.

POURQUOI CO-CRÉER DES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ?

En créant les conditions de la co-crédation de politiques publiques avec les acteurs de l'ESS, les gouvernements locaux peuvent soutenir au mieux l'ESS sur leurs territoires et libérer tout son potentiel pour répondre aux défis auxquels les villes sont confrontées à l'échelle mondiale. Grâce à la mise en œuvre de solides écosystèmes locaux et régionaux de l'ESS, le Québec, les régions françaises et Séoul –entre autres villes et provinces– ont enregistré des résultats indéniables en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, de création d'emplois décents et de renforcement des communautés inclusives.



ESS FORUM INTERNATIONAL (ESS FI)

Né des Rencontres du Mont-Blanc, le ESS Forum International est un réseau international regroupant des organisations et entreprises membres de l'ESS de 14 pays sur 4 continents qui valorisent et promeuvent l'Economie Sociale et Solidaire comme moyen d'atteindre les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies d'ici 2030 et, plus généralement, comme fondement d'un modèle économique, politique et social qui place l'homme et les écosystèmes au centre. Nous sommes conscients que ce n'est qu'en formant un mouvement social et économique, en portant une voix politique sur tous les continents, que nous pourrons obtenir une transformation profonde de notre modèle actuel de croissance et de développement qui craque lentement sous le poids des crises. Le ESS Forum International vise à faire de l'Economie Sociale et Solidaire une référence dans cette transformation.

Depuis plus de 10 ans, le ESS Forum International travaille dans **quatre domaines d'action** :



INFLUENCER

les politiques et les programmes en matière d'ESS, car une reconnaissance internationale plus forte permettra de développer ce modèle efficace et résilient sur tous les continents.



RENCONTRER

les dirigeants et les grands acteurs de l'ESS, parce que le partage et la volonté de construire ensemble sont au cœur de notre économie ; pour cela, nous avons organisé neuf rencontres biennales Les Rencontres du Mont Blanc. La prochaine Rencontre du Mont Blanc se tiendra du 17 au 19 octobre 2022 à Carthagène, en Colombie. Lors de ces rencontres, nous explorons des thématiques globales afin de mettre en avant les solutions que l'ESS apporte aux défis de notre temps.



CO-CRÉER

des projets durables et inclusifs, car les initiatives sur le terrain fournissent des preuves claires de l'efficacité sociale, civique, environnementale et économique de l'ESS.



AVANCER

les connaissances sur l'ESS pour être en mesure de démontrer son impact.

ESS Forum International, en tant que représentant de ses entreprises et organisations membres, défend les principes inhérents à l'ESS, diffuse les pratiques, rassemble l'expertise et les personnes. ESS Forum International est un intermédiaire entre les acteurs qui transforment le monde.

Nos principes organisationnels sont :

La place centrale de la démocratie participative, reconnue et promue

La démocratie est un principe essentiel de l'ESS : un fonctionnement démocratique qui implique la participation de toutes les parties prenantes –travailleurs, usagers et bénéficiaires– à la gestion de l'entreprise. Elle recouvre également une influence démocratique qui permet aux citoyens d'exercer leurs droits : participer à l'action collective et contribuer aux débats de société. ESS Forum International contribue à ces réalisations par la circulation de ces pratiques, son empreinte sur l'économie de marché et son plaidoyer pour une rentabilité limitée. En ce sens, son rôle est éminemment politique. Dans le contexte actuel, où le contrat social qui cimenter nos sociétés est ébranlé, la tâche politique du ESS Forum International et de ses membres, est d'inverser les priorités : l'économie au service des objectifs sociaux, plutôt que la subordination du champ social à la rentabilité.

La primauté de la personne et de la finalité sociale, sur le capital

Cette primauté, dont le ESS Forum International se fait le promoteur, repose sur plusieurs garanties : une adhésion volontaire et ouverte; un contrôle et une gouvernance démocratique par les membres; l'inviolabilité des biens collectifs ou sociaux; la combinaison et la complémentarité des intérêts des membres, des usagers et de l'intérêt général; le soutien et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité; l'autonomie de gestion et l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics; une rentabilité limitée : l'utilisation de la majorité des excédents de gestion pour l'investissement, la pérennité et le développement de projets et non pour la rémunération des actionnaires.

L'ESS est un modèle de résilience éprouvé, dans tous les domaines de la vie quotidienne

L'économie sociale et solidaire apporte des solutions éprouvées, mais aussi innovantes, aux nombreux défis du ^{xxi} siècle, créés ou aggravés par le modèle de croissance actuel. L'ESS est un instrument de l'économie de proximité. Ses champs d'intervention couvrent tous les domaines de la vie quotidienne : protection sociale, éducation, culture, services bancaires, agriculture, environnement, etc. Son modèle est résilient car il rejette les excès du système financier, et oriente les bénéfices vers les besoins de l'entreprise ou de l'organisation et de ses membres. Ses principes améliorent la démocratie interne de l'entreprise et rapprochent les citoyens des décideurs politiques. Ensemble, son fonctionnement et ses principes façonnent une croissance responsable, tant sur le plan social qu'écologique. Elle contribue à la pluralité et à la stabilité du tissu économique.

Nous, femmes et hommes de l'économie sociale et solidaire, travaillons à l'émergence d'une voie transformatrice, à l'élévation de ces différentes voix économiques, à la promotion d'un modèle plus transparent, plus durable, somme toute, plus responsable. Nous défendons un autre modèle économique. Nous plaçons pour une diffusion la plus large possible des principes, des atouts et des composantes de l'économie sociale et solidaire. Un modèle qui ne se nourrit pas de la spéculation financière, de l'exploitation des êtres humains et de l'utilisation irréversible des ressources naturelles. À l'heure des grandes mutations économiques, écologiques et sociales, l'Économie Sociale et Solidaire est en mesure de s'imposer, de se développer et de transformer l'économie dominante.



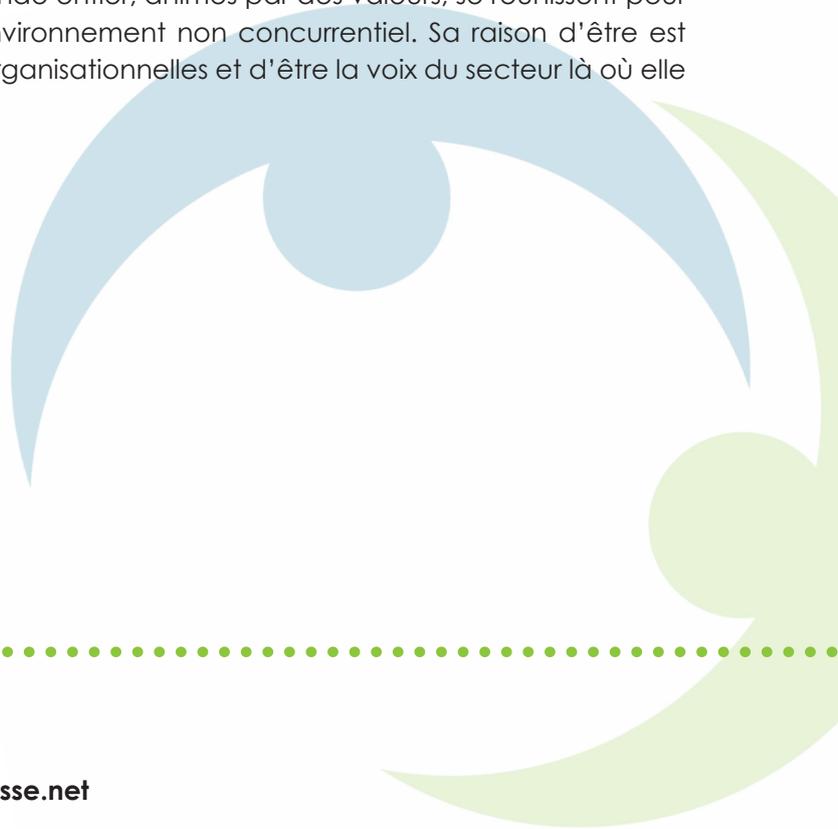


FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES ET MUTUELLES D'ASSURANCE (ICMIF)

La Fédération Internationale des Coopératives et Mutuelles d'Assurance est une association volontaire pour les assureurs coopératifs et mutuels. L'ICMIF est une organisation sectorielle de l'Alliance Coopérative Internationale et poursuit sa mission sur la base d'activités mutuelles entre ses membres.

L'objectif de l'ICMIF est d'aider les organisations membres à atteindre leurs objectifs stratégiques et à se développer durablement sur leurs marchés en s'appuyant sur les connaissances, les compétences et l'expérience du réseau mondial de l'ICMIF et de représenter les intérêts du secteur auprès des principales parties prenantes.

L'ICMIF est un lieu où les assureurs du monde entier, animés par des valeurs, se réunissent pour renforcer leurs organisations dans un environnement non concurrentiel. Sa raison d'être est de soutenir, de renforcer les capacités organisationnelles et d'être la voix du secteur là où elle est le plus nécessaire.



CONTACTEZ-NOUS

secretariat@internationalcoalitionsse.net



MENÉ PAR



AIM
Healthcare and social benefits for all

